

**6°) Acquisition par la voie de l'expropriation d'une parcelle de terrain de 1196 m2 sise rue Roland Garros à SAINT-DENIS**

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1196 m2 sise rue Roland Garros appartenant à la succession de Madame Veuve FOUCQUE Aimée.

L'acquisition de ce terrain étant d'un intérêt certain puisqu'il permettrait l'aménagement de parkings, nécessite l'inscription au budget d'une somme de 10.500.000 Frs CFA coût dudit terrain selon une évaluation effectuée par le Service des Domaines en date du 20 Février 1967.

Cette inscription se fera par la suite selon les disponibilités budgétaires. Pour l'instant, je vous prie de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à l'encontre des héritiers de Madame Veuve FOUCQUE Aimée, en vue de l'acquisition du terrain en cause.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.